



Service de l'emploi

Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs

Rue Caroline 11
1014 Lausanne

Lutte contre le travail au noir dans le secteur des métiers de bouche et activités analogues

Définition

Est considérée comme travail au noir toute activité exercée en violation des obligations suivantes en matière d'annonces et d'autorisations :

- *Emploi de travailleurs étrangers en violation des dispositions du droit des étrangers.*
- *Emploi de travailleurs non déclarés aux assurances sociales obligatoires.*
- *Emploi de travailleurs étrangers non déclarés aux autorités fiscales (impôts à la source).*

D'autres infractions peuvent être constatées et transmises aux autorités concernées, telles que :

- *Emploi non déclaré de travailleurs bénéficiant de prestations d'assurances sociales ou privées (assurance chômage, assurance invalidité).*
- *Travaux exécutés par des indépendants ayant un lien de subordination avec l'employeur.*
- *Travaux exécutés par des travailleurs ne déclarant pas le salaire qui en résulte aux autorités fiscales.*

Dans le cadre des mesures d'accompagnement et en vertu des accords avec les partenaires sociaux, le respect de la Loi sur le Travail et des Conventions Collectives de Travail est également objet de nos contrôles.

Conséquences

Quelques conséquences des différentes infractions précitées :

- *Vis-à-vis des travailleurs: absence de protection sociale, dumping salarial, précarité de l'emploi, horaires excessifs.*
- *Vis-à-vis des employeurs: concurrence déloyale.*
- *Vis-à-vis de la société: prive notamment les institutions sociales et le fisc des cotisations dues et affaiblit en conséquence la solidarité sociale et les finances de l'Etat.*

Contrôles sur le territoire vaudois

- *Selon une convention tripartite (Etat, patronat et syndicat).*
- *Décidés par une commission de supervision.*
- *Exécutés par le Service de l'emploi.*
- *Adaptés à chaque entreprise.*
- *Avec l'utilisation d'un outil validé par les partenaires sociaux et disponible sur Internet.*
- *Par des inspecteurs actifs selon les horaires de la branche:
F. Marsala 021/316.61.84, M. Ritz 021/316.61.81 et S. Drescher 021/316.62.14*

Trois phases d'un contrôle

1) Contrôle surprise

- Annonce auprès du responsable de l'établissement.
- Contrôle des travailleurs et information.
- Planification du contrôle suivant mentionnant les documents à produire.

2) Contrôle planifié

- Contrôle complet des conditions de travail.
- Information & conseils.
- Détermination des infractions.

3) Traitement administratif

- Traitement du dossier et envoi du rapport final à l'employeur.
- Avis aux instances concernées.
- Facturation.

Bibliographie – Cliquez sur les liens

http://www.vd.ch/emploi	Service de l'emploi
http://www.vd.ch/economie	Police cantonale du commerce
http://www.vd.ch/population	Service de la population
www.bfm.admin.ch	Office fédéral des migrations
www.bsv.admin.ch	Questions relatives aux assurances sociales
http://www.l-gav.ch	Convention collective de travail
www.ekas.ch	Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail
www.seco.admin.ch	Commentaire de la loi sur le travail
www.swissi.ch	Institut de sécurité
www.espace-emploi.ch	Office régional de placement
www.suva.ch	Caisse nationale d'accident

Bibliographie (lois, ordonnances et règlements) – cliquez sur les liens

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/c220.html>

Code des obligations (CO)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/822_41/index.html

Loi fédérale contre le travail au noir (LTN)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c142_20.html

Loi fédérale sur les étrangers (LEtr)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c142_31.html

Loi sur l'asile (LAsi)

<http://www.admin.ch/ch/f/rs/83.html>

Toutes les lois sociales (vieillesse et survivants, invalidité, perte de gain, prévoyance professionnelle, maladie, accident, allocations familiales, chômage)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c642_118_2.html

Ordonnance sur l'imposition à la source (OIS)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c641_20.html

Loi sur la TVA (LTVA)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_11.html

Loi sur le travail (LTr)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_111.html

Ordonnance 1 sur le travail (OLT1)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_112.html

Ordonnance 2 sur le travail (OLT 2)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_113.html

Ordonnance 3 sur le travail (OLT3)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/822_115/index.html

Protection des jeunes travailleurs (OLT5)

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c822_111_52.html

Ordonnance sur la grossesse et la maternité

http://www.admin.ch/ch/f/rs/c832_30.html

Ordonnance prévention accident (OPA)

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsp

Loi sur les auberges et débits de boissons (LADB)

http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsp

Règlement sur les auberges et débits de boissons (RLA DB)

Liste non exhaustive